

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Telephone: 011 551 0595 Fax: 011 551 02 49 P. O. Box 3243 Addis Ababa, ETHIOPIA
www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF
Huitième Session ordinaire
16 - 21 janvier 2005
Khartoum (Soudan)

EX.CL/238 (VIII)

**RAPPORT SUR LES CONCLUSIONS DU SOMMET MONDIAL
SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION: TUNIS, PHASE II (SMSI II)**

RAPPORT SUR LES CONCLUSIONS DU SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION: TUNIS, PHASE II (SMSI II)

I. INTRODUCTION

Aux termes de sa résolution 56/183 du 21 décembre 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies a accueilli favorablement la résolution du Conseil de L'Union internationale des télécommunications (UIT) par laquelle le Conseil a entériné la proposition du Secrétaire général de l'UIT de tenir un Sommet mondial sur la Société de l'information en deux phases : la première à Genève, du 10 au 12 décembre 2003 et la deuxième à Tunis, du 16 au 18 novembre 2005. L'Assemblée générale a également invité l'UIT à assurer le rôle de chef de file du Secrétariat exécutif du Sommet et de son processus préparatoire, en coopération avec les organisations et partenaires intéressés.

Le Conseil exécutif, réuni en 2004, en sa 5^{ème} session ordinaire s'est félicité, aux termes de sa décision portant la Cote EX.CL/Dec.118 (V), de la participation de l'Afrique à la première phase du SMSI et demandé à la Commission de l'Union africaine de participer de manière plus concrète et évidente au processus préparatoire de la deuxième phase du Sommet qui devait se tenir à Tunis.

La décision portant référence Assembly/UA/Dec. 7 (V) de la 5^{ème} conférence de l'Union africaine tenue en juillet 2005 à Syrte (Libye) se félicite du rôle déterminant joué par l'Afrique dans les phases préparatoires du Sommet de Tunis au niveau continental et invite instamment les pays africains à poursuivre leur coordination en vue d'assurer une participation fructueuse et plus efficace dans le processus du Sommet. Aux termes de cette décision, les Etats membres africains sont également invités à participer audit Sommet.

2. La première phase du SMSI : Genève 2003

La première phase du SMSI a été organisée du 10 au 12 décembre à Genève (Suisse). Ses principaux résultats ont été une Déclaration de Principes et un Plan d'Action. Les thèmes suivants ont été développés dans ces deux documents :

- La nécessité de concevoir et de mettre en place des réseaux, des facilités et des services accessibles et à coûts abordables ;
- La nécessité pour toute nation de renforcer les capacités en matière d'éducation, de recherche et de développement pour lui permettre de participer à la Société de l'information ;
- La nécessité de veiller à la sécurité des réseaux et de l'information en vue de susciter la confiance des utilisateurs dans l'utilisation des TIC ;
- La nécessité d'établir un environnement propice au développement des TIC, à tous les niveaux (national, régional et international) ;

- La nécessité d'aborder les questions se rapportant à la gouvernance de l'Internet de manière démocratique et transparente par l'intermédiaire de réseaux internationaux et multilatéraux;
- L'adhésion à l'Alliance de la solidarité numérique offerte en guise de garantie de la collaboration internationale dans le domaine des TIC, créée par l'Afrique sous le nom de Fonds de solidarité numérique.

Questions non résolues au cours de la première phase

En l'absence d'un consensus, les questions importantes telles que la gouvernance de l'Internet et le financement du développement des TIC n'ont pas été résolues par le Sommet de Genève. La création et le mécanisme de financement du Fonds de solidarité numérique n'ont pas été finalisés comme l'avaient demandés les membres.

Le Sommet a demandé au Secrétaire général des Nations Unies de créer un groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet – GTGI en vue d'étudier la question relative à la gouvernance de l'Internet et faire des propositions qui seront présentées, pour décision à prendre par le Sommet de Tunis. Le Sommet a également demandé la mise en place d'un groupe de travail chargé d'examiner les mécanismes de financement et faire rapport à la deuxième phase du SMSI de Tunis.

Participation africaine à la Première Phase du SMSI

La conférence ministérielle qui s'est tenue les 19 et 20 avril 2004 à Dakar a évalué la participation du Continent à la phase de Genève du SMSI. Les Ministres étaient d'avis qu'il y avait une représentation équitable dans le groupe qui s'est réuni. Ils ont cherché à savoir s'il pouvait y avoir un compromis quelconque sur les points de divergences tels que la gouvernance de l'Internet, le financement du développement des TIC et l'actualisation du Fonds de solidarité numérique. La réunion de Dakar a fait observer une lacune dans la coordination des activités préparatoires, ce qui a compromis les opportunités pour l'Afrique de mieux défendre ses propositions.

3. Préparation de la Deuxième Phase du SMSI – Tunis 2005

3.1 Préparation à l'échelle mondiale

Le format de la préparation de la Deuxième phase du sommet du SMSI se présentait comme suit:

Groupes & Equipes de travail comprenant entre autres :

- o Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet (GTGI)
- o Groupe de travail sur les Mécanismes de financement (GTMF)
- o Groupe d'amis du Président (GAP)

Réunions PrepCom (Comite préparatoire) comprenant entre autres :

- o PrepCom-1 tenu à Hammamet en Tunisie du 24 au 26 juin 2004 ;
- o PrepCom -2, tenu du 17 au 25 février 2005 à Genève ;
- o PrepCom- 3, tenu du 19 au 30 septembre 2005 à Genève et du 13 au 15 novembre 2005 à Tunis.

Conférences préparatoires régionales selon les groupements géopolitiques, culturels et linguistiques et conférences sous-régionales également (cas de la conférence pan-Arabe tenue au Caire, du 8 au 10 mai 2005).

La principale conclusion du PrepCom -1 a été la décision relative à la structure présentée et adoptée par PrepCom-2. Les conclusions de PrepCom-2 étaient l'adoption d'une structure pour le Sommet de Tunis et un Accord sur la création d'un Fonds de solidarité numérique.

A l'issue d'un long débat, le PrepCom-3 est parvenu à une décision concernant l'Engagement de Tunis et l'Agenda de la société de l'information.

3.2 Processus préparatoire africain

a) Organisation

Les activités préparatoires africaines ont été essentiellement organisées au cours de la conférence régionale d'Accra (du 2 au 4 février 2005); Les conclusions du Bureau de Bamako; la participation aux réunions de PrepCom -1, PrepCom-2, PrepCom -3; participation à la conférence pan-Arabe (8 au 10 mai 2005 au Caire). Le mécanisme mis en place par les pays africains en vue de la préparation de la deuxième phase du Sommet est le suivant:

- Le Bureau de Bamako : Ce groupe technique a été mis en place au cours de la première session préparatoire africaine. La réunion régionale africaine préparatoire au SMSI qui s'est tenue à Bamako en mai 2002 pour préparer les positions africaines pour le SMSI. Ce groupe se compose des représentants d'experts gouvernementaux, de la société civile, du secteur privé, des jeunes, des femmes et d'autres collectifs.
- Le Comité ministériel a été mis en place en 2004 à Dakar et se composait initialement de 8 pays membres. Le Comité reconstitué à Accra se compose actuellement de 15 membres: Afrique du sud, Algérie, Egypte, Gabon, Gambie, Congo Brazzaville, Ghana. Guinée, Kenya, Malawi, Mali, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Tunisie.

b) Conférence préparatoire africaine tenue au Ghana

Le continent a organisé, sous l'égide de l'Union africaine, la Coordination de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), et le soutien du Bureau de Bamako, la conférence préparatoire régionale africaine pour le Sommet mondial sur la Société de l'information(SMSI), accueillie par le gouvernement ghanéen du 28 janvier au 4 février 2005. Par ailleurs, sous la direction du Comité ministériel africain sur les Technologies de l'Information et de la

Communication (TIC) dirigé par le Ghana, le Continent a participé au deuxième Comité Préparatoire du SMSI ainsi qu'à la conférence régionale pan-Arabe sur le SMSI et recueilli le point de vues de l'ensemble des parties prenantes qui seront un apport pour les divers documents du PrepCom.

c) Principales conclusions de la préparation africaine

Les principes conclusions du processus de la préparation africaine sont les engagements d'Accra et **le Plan d'action régional africain sur l'Economie du savoir (ARAPKE)** :

Les engagements d'Accra concernent:

- Les principes fondamentaux la Société africaine de l'Information ;
- La mise au point des principes directeurs ;
- La mobilisation de ressources, y compris les ressources humaines.
- La Coopération internationale ;
- Aspects fonctionnels: route à Tunis, stratégies de mis en œuvre des TIC, mécanismes de financement, gouvernance de l'Internet, partenariat, perspectives et voie à suivre après Tunis.

Le plan d'Action régional africain sur l'économie du savoir (PARADES) définit les lignes d'Action à mettre en œuvre pour chaque élément clé défini les lignes d'Action à mettre en œuvre pour chaque élément clé des engagements d'Accra. Ces éléments sont les suivants

- Facilités et accès;
- Stratégie et politique de développement du SMSI aux niveaux national et régional
- Indicateurs de la Société de l'information
- Le renforcement des capacités
- Recherche et développement;
- Gouvernance de l'Internet;
- Partenariat multi parties prenantes

d) Le rôle de la Commission de l'Union africaine

En application de la résolution lui demandant de s'impliquer davantage et concrètement à au processus, la Commission a participé à la coordination et au suivi du processus de préparation africain ainsi qu'aux diverses réunions. La Commission a pris les mesures suivantes:

- En collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'UIT à Addis-Abeba, la Commission a adopté un format pour la conférence d'Accra et travaillé de concert avec l'Union africaine des Télécommunications sur la sensibilisation des Etats membres;
- Participation aux sessions thématiques tenues à Accra, lors de la Réunion ministérielle et de la Conférence régionale ;
- Contribution financière à l'organisation de la Conférence d'Accra ;

- Participation à la réunion Pan-Arabe du Caire
- Participation au Comité préparatoire (PrepCom – 1, 2 & 3)
- Présidence de la réunion des Ministres tenue à Dakar (Sénégal) pour approuver le Plan d'Action africain tel que recommandé par le Sommet de Syrte. La réunion a été ajournée, faute de quorum. Elle s'est tenue ensuite à Genève en marge du PrepCom-3
- Participation au SMSI et à ses activités parallèles.

3.3 Fonds de solidarité numérique

Lors du processus préparatoire de la première phase du SMSI en février 2003, Son Excellence M. A. Wade, Président de la République du Sénégal, a proposé au nom de l'Afrique, de créer un Fonds Mondial de Solidarité numérique (FSN). Ce fonds viendrait en appui au nouveau mécanisme financier pour le développement et la mobilisation des réseaux internationaux pour les autorités locales.

Le FSN a été officiellement inauguré à Genève le 14 mars 2005 en présence de Son Excellence M. Olusegun Obasanjo, Président de la République Fédérale du Nigeria, Son Excellence M. Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal et le Prof. W. Nkuhlu, Président du NEPAD. Ce fonds a reçu des contributions de la part de ses 17 membres fondateurs en 2005. Le Comité exécutif du Fonds et son Secrétariat prépareront la transition du soutien politique à l'Accord juridique en convoquant en 2006, à Genève une conférence internationale. L'objectif de cette conférence sera d'adopter une Convention internationale sur un Fonds mondial de Solidarité numérique.

4. Le Sommet Mondiale sur la société de l'information à Tunis

4.1 Introduction

La phase du Sommet de Tunis qui s'est tenue du 16 au 18 novembre 2005 a regroupé 25000 participants, y compris 50 Chefs d'Etat et de Gouvernement. 49 pays africains ont participé au Sommet qui a adopté deux documents à savoir : "[l'Engagement de Tunis](#)" et "[l'Agenda de Tunis pour la Société de l'information](#)". Les 3 principales décisions de la Phase de Tunis se rapportent aux mécanismes financiers, à la gouvernance de l'Internet, à la mise en oeuvre et au suivi.

4.2 L'Engagement de Tunis

L'Engagement de Tunis réitère le soutien indéfectible à la Déclaration de principes et au Plan d'Action de Genève adoptés à la première phase du Sommet mondial sur la Société de l'information tenue en décembre 2003 à Genève.

L'engagement réaffirme:

- Leur désir et leur engagement d'édifier une Société de l'information inclusive, axée sur le peuple et le développement, sur la base des objectifs et des principes de la Charte des Nations Unies ;

- L'universalité, l'indivisibilité, l'interrelation et l'interdépendance de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- Que le Sommet de Tunis représente une opportunité unique de sensibiliser aux avantages que peuvent apporter les technologies de l'information et de la Communication (TIC) à l'humanité et à la manière dont ils peuvent transformer les activités des populations, l'interrelation et les vies et partant susciter la confiance en l'avenir ;
- Les engagements pris à Genève et développés ensuite à Tunis en mettant l'accent sur les mécanismes de financement pour combler la fracture numérique, sur la gouvernance de l'Internet et les questions connexes ainsi que sur le suivi et la mise en oeuvre des décisions de Genève et de Tunis tel qu'il en a été fait référence dans l'Agenda de Tunis pour la Société de l'information ;

Les participants se sont engagés en divers points à savoir notamment

- L'évaluation et le suivi des progrès réalisés pour combler la fracture numérique, en tenant compte des différents niveaux de développement en vue de la réalisation des buts et des objectifs de développement convenus au plan international y compris les OMD ;
- L'habilitation des jeunes en tant que contributeurs clés à l'édification d'une Société de l'information inclusive pour toute société de l'information. Ils feront participer activement la jeunesse aux programmes de développement basés sur les nouvelles technologies de l'information et de la Communication et élargiront les opportunités pour les jeunes de participation aux processus d'élaboration de ces stratégies en ligne ;
- La nécessité d'œuvrer de concert à la mise en oeuvre de l'Agenda de la solidarité numérique tel que convenu au paragraphe 27 du Plan d'Action de Genève ;
- La promotion de l'inclusion de toutes les populations à la société de l'information par le Développement et l'utilisation des langues locales et/ou autochtones dans les TIC.

4.3 Agenda de Tunis pour la Société de l'information

Les délégués ont réaffirmé les Engagements formulés à Genève et renforcés à Tunis tout en mettant l'accent sur les mécanismes propres à combler la fracture numérique, la gouvernance de l'Internet et les questions connexes ainsi que la mise en oeuvre et le suivi des décisions de Genève et de Tunis.

a) Mécanismes de financement permettant de relever les défis des TIC au service du développement

Le groupe de travail chargé du rapport relatif au Mécanisme de financement (GTMF) a défini la complexité des mécanismes déjà existants aussi bien privés que publics qui fournit le financement des TIC dans les pays en développement. Il identifie les domaines où ceux-ci pourraient être améliorés et où les pays en développement et leurs partenaires de développement pourraient leur accorder une plus grande priorité. Sur la base de la conclusion de l'examen du rapport, les participants ont examiné les progrès et les innovations des mécanismes de financement, y compris la création d'un Fonds volontaire de solidarité numérique tel que mentionné dans la Déclaration de principes de Genève.

Les délégués ont reconnu l'existence d'une fracture numérique et les défis que cela pose pour nombre de pays qui n'ont pas les ressources requises à cet effet et qui sont obligés de choisir entre plusieurs objectifs compétitifs dans leur plan de développement. Ils ont également reconnu l'envergure du problème qui consiste à combler la fracture numérique qui nécessitera des investissements adéquats et durables dans l'infrastructure et les services des TIC, le renforcement des capacités et le transfert de technologies dans plusieurs années à venir.

Pour conclure, les délégués ont:

- Invité la Communauté internationale à promouvoir le transfert de technologies selon les termes convenus mutuellement, y compris les TIC, en vue d'adopter des politiques et des programmes propres à venir en aide aux pays développés;
- Reconnu les besoins en financement spécial des pays en développement tel que mentionné au paragraphe 16 de la Déclaration de principes de Genève et a reconnu qu'il y avait un certain nombre de domaines ayant besoin de plus de ressources financières et où les approches actuelles au financement du développement des TIC n'ont pas consacré suffisamment d'attention à ce jour ;
- Encouragé le renforcement de la coopération et de la solidarité internationales permettant à tous les pays, notamment ceux mentionnés au paragraphe 16 de la Déclaration de principes de Genève de développer l'infrastructure des TIC et les applications des TIC;
- Recommandé les améliorations et les innovations en matière de mécanismes de financement et accueilli favorablement le Fonds de solidarité numérique (FSN) en tant que nouveau mécanisme de financement de nature bénévole ouverte aux parties prenantes intéressées avec pour objectif de transformer la fracture numérique en opportunités numériques pour le monde en développement.

b) Gouvernance de l'Internet

Le Sommet a réaffirmé les principes énoncés dans la phase de Genève du SMSI tenu en décembre 2003, selon lequel l'Internet a évolué en un Fonds de facilitation mondial accessible au public et sa gouvernance doit constituer un thème central de l'Agenda de la Société de l'information. La gestion internationale de l'Internet doit être multilatérale, transparente et démocratique avec la pleine participation des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et des organisations internationales. Il devrait veiller à la répartition équitable des ressources, favoriser l'accès pour tous et s'assurer du fonctionnement stable et sûr de l'Internet, compte dûment tenu du multilinguisme. Par conséquent, les participants ont:

- Rétire leurs engagements vis-à-vis du recours positif à l'Internet et à d'autres TIC et prendre les mesures appropriées et préventives selon la loi, contre l'utilisation abusive des TIC et travailler inlassablement au multilinguisme de l'Internet en tant que partie intégrante du processus multilatéral, transparent et démocratique;
- Reconnu que les mesures déjà prises en matière de gouvernance de l'Internet ont collaboré de manière efficace pour faire de l'Internet un médium le plus robuste, dynamique et d'une diversité géographique plus grande qu'elle ne l'est aujourd'hui. Ils ont également reconnu qu'il existe plusieurs questions intersectorielles de politique publique qui méritent une attention particulière et qui ne sont pas prises en compte de manière adéquate par les mécanismes actuels.

Compte tenu de l'internationalisation continue de l'Internet et du principe de l'universalité, les participants sont convenus de mettre en œuvre les Principes de Genève concernant la gouvernance de l'Internet et décidé d'inviter le Secrétaire général des Nations Unies dans un processus inclusif et ouvert à tous pour la convocation d'ici au deuxième trimestre de 2006 d'une réunion du nouveau forum pour un dialogue politique multi-partenariats appelé Forum de la Gouvernance de l'Internet (FGI). Certains points importants du Mandat du forum consistent à:

- Examiner les problèmes de politique générale relatifs aux composantes clés de la gouvernance de l'Internet.
- Faciliter le dialogue entre les organes chargés des politiques intersectorielles internationales concernant l'Internet et débattre des questions qui ne relèvent du domaine d'aucun organe existant ;
- Promouvoir et évaluer sur la base du suivi, le respect des principes du SMSI dans les processus de la gouvernance de l'Internet ;
- Examiner entre autres, les questions relatives aux ressources importantes de l'Internet ;

c) Mise en œuvre et suivi

L'édification d'une Société de l'information ouverte à tous et basée sur le développement aura besoin de l'effort continu de plusieurs parties prenantes. Les délégués se sont engagés aux plans national, régional et international à s'assurer de la mise en œuvre durable et du suivi des conclusions et de ses engagements pris au SMSI. Cette tentative devra tenir compte de la nature multiforme de l'édification d'une Société de l'information comprenant entre autres, une coopération efficace entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les Nations unies et d'autres organisations internationales conformément à leurs différents rôles et responsabilités et niveau d'expertise.

Par conséquent, les délégués ont décidé de mettre en place des mécanismes de mise en œuvre et de suivi aux niveaux national, régional et international.

- **Au niveau national**

Sur la base des conclusions du SMSI, les gouvernements sont encouragés, avec la participation de toutes les parties prenantes et conscients de l'importance d'assurer un environnement propice à créer de mécanismes nationaux de mise en œuvre par lesquels :

- o Des stratégies nationales en ligne doivent, le cas échéant, faire partie intégrante des plans de développement nationaux y compris les stratégies de lutte contre la pauvreté ;
- o Les TIC devront être intégrées pleinement dans les stratégies de l'Assistance public au développement (APD) ;
- o Les programmes d'assistance technique bilatérale et multilatérale existants y compris ceux élaborés dans le cadre de l'assistance au développement des Nations unies doivent être utilisés.

- **Au niveau régional**

A la demande des gouvernements, les organisations régionales intergouvernementales, en collaboration avec d'autres parties prenantes, doivent entreprendre les activités de mise en œuvre du SMSI. Les Commissions régionales des NU, créées à la demande des Etats membres et dans la limite des ressources budgétaires approuvées pourraient organiser des activités de suivi du SMSI, en collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales par séquences appropriées.

- **Au niveau international**

Tout en reconnaissant l'importance de la création d'un environnement propice ; *la mise en œuvre et le suivi* des conclusions des phases du Sommet de Genève et de Tunis doivent prendre en compte les principaux thèmes et lignes d'action dans les documents du Sommet. Chaque institution des NU doit agir dans le cadre de son mandat, selon ses compétences et conformément aux décisions des organes délibérants respectifs et dans la limite des ressources approuvées.

5. Activités de l'UA relatives au Sommet de Tunis

- Le lancement de la semaine africaine des TIC : La Commission de l'UA a profité de la publicité faite sur les TIC du fait de la tenue du SMSI dans l'un des Etats membres de l'UA, pour lancer une campagne annuel de promotion des TIC. Cette campagne a pris la forme d'une semaine consacrée à attirer l'attention du public africain sur l'importance des TIC dans le développement socio-économique et dans la promotion de la bonne gouvernance et des prestations de services. Un site Internet spécial permettant de faciliter la communication avec le public a été créé et à l'aide d'un forum spécial sur le site Internet, des idées ont été échangées au sein du public sur la manière d'améliorer l'accès aux TIC. Pour lancer la campagne, le Président de la Commission a déclaré la première journée de la semaine, une journée africaine sans papier par laquelle les bureaux africains dans tous les secteurs ont été encouragés à ne communiquer que par voie électronique. La Commission de l'UA a donné l'exemple et selon les instructions par voie électronique du Président, la journée africaine sans papier a été observée.

La Délégation du département des RHST au SMSI a organisé en marge du Sommet une rencontre pour informer les délégations africaines participantes de la mise en place d'une Semaine africaine des TIC. Cette réunion a été présidée par le Ministre ghanéen en sa qualité de Président du Comité des Ministres africains chargés des TIC. De nombreux autres Ministres ont pris part également à cette réunion. Divers orateurs se sont exprimés en faveur de l'Initiative de la Semaine africaine des TIC et sont convenus de contribuer à la popularisation des TIC au sein des Etats membres. Ils ont demandé au Département de veiller à ce que les Etats membres en soient informés l'année prochaine en temps opportun pour leur permettre de budgétiser et de préparer les activités qu'ils devront entreprendre. L'on espère que les Etats membres de l'UA adopteront la Semaine africaine des TIC dont ils se serviront pour introduire les jeunes notamment des zones rurales aux TIC et organiser des compétitions.... etc. en vue d'encourager l'utilisation productive des TIC.

- L'UA/NEPAD ont préparé conjointement une exposition avec le NEPAD pour la SMSI. Une vidéo information sur l'UA ainsi que des brochures et des affiches sur l'UA et la Semaine des TIC ont également fait l'objet d'une exposition. Même si cette exposition a marqué un bon départ et attiré un grand nombre de visiteurs, notre production pourrait être améliorée. Il convient de disposer d'un matériel d'Exposition toujours disponible au sein de l'UA et fabriqué par des professionnels de l'UA. Les brochures et les informations filmées vidéo pour informer les gens de ce qu'est l'Union africaine doivent être disponibles pour chaque département et être utilisés au cours de leurs diverses réunions internationales. Notre stand pourrait tirer parti également des insignes, des T-shirts et des casquettes disponibles que l'on pourrait distribuer aux visiteurs.

- **Table ronde pour un Cyberspace plurilingue avec la participation de tous à la Société de l'Information et du Savoir Partagé**

Le Commissaire du département de la RHST a présidé cette table ronde organisée par l'Académie africaine des Langues (ACALAN) et la Commission Afrique en ligne du NEPAD, en partenariat avec l'UNESCO. Cette table ronde était le prolongement d'une conférence thématique sur la diversité linguistique dans le Cyberspace qui s'est tenue à Bamako (Mali) les 6 et 7 mai 2005. La Table Ronde a réussi à créer un réseau international multi-partenaires d'organisations chargées de promouvoir la diversité linguistique et culturelle en vue de s'assurer de la participation de tous à la Société de l'information et du Savoir partagé.

- **Officialiser les structures préparatoires africaine pour la mise en œuvre de l'ARAPKE**

Le Commissaire a convoqué une réunion du Bureau des Ministres chargés des TIC pour examiner la voie à suivre après le SMSI. Ont participé à cette rencontre, les Ministres du Ghana, du Nigeria et du Sénégal. La Commissaire s'est félicitée tout d'abord du travail remarquable accompli par les ministres dans la préparation du SMSI. Elle a déploré le fait que le rôle de l'UA, quand bien même important, ait été compromis par le fait que le processus ait commencé bien avant la mise en place du département. Elle a donc proposé la normalisation et la régularisation des structures qui avaient participé à la préparation du SMSI. Cette régularisation permettrait d'appliquer les dispositions de l'Acte constitutif de l'UA relatives au fonctionnement de ces structures. En réponse à son exposé, les Ministres se sont félicités de l'initiative du Commissaire et fait savoir qu'ils attendaient depuis longtemps la tenue de ce genre de réunion. Ils ont souligné l'importance de créer une structure ministérielle officielle conformément aux procédures de l'UA. Ils ont rappelé la résolution qui avait été prise à la Conférence tenue au Ghana au cours de laquelle il a été demandé à l'UA de régulariser le processus ministériel.

Dans le cadre du processus de régularisation des fonctions des Ministres des TIC, la réunion a décidé de retenir le groupe de Bamako comme groupe d'appui technique important pour les Ministres qui devra être renforcé pour qu'il soit représentatif des Etats membres de l'UA.

- **Activité parallèle pour les partenaires**

La CEA, en partenariat avec l'UA a organisé une activité parallèle pour les partenaires en marge du SMSI de Tunis et après un Atelier sur le même sujet. Cette réunion qui a attiré près d'une centaine de partenaires sur les partenaires des TIC4D en Afrique, des Responsables gouvernementaux, des Représentants de la société civile et des acteurs des secteurs privés, avait pour objectifs de

concevoir et de discuter de partenariat pour la mise en oeuvre l'ARAPKE. Les Organismes ont souligné l'importance de partenariats structurés et durables dans l'information pour s'assurer d'un mécanisme de financement durable et de la création effective de la Société africaine de l'information. Ils ont souligné également que la réussite de l'Afrique dans la mise en œuvre du Plan d'action est étroitement liée au succès de l'intégration des économies et des Etats africains.

En réponse à ce qui leur a été dit, les partenaires et parties prenantes (Banque africaine de développement (BAD), le Centre international pour la recherche et le développement (CIRD), l'Institut international pour la Communication et le développement (IICD), les représentants de la Commission africaine en ligne du NEPAD de l'Industrie canadienne, de la CEMAC, du secteur privé et de la Société civile ont exprimé leur intérêt de collaborer dans le cadre de l'ARAPKE. Ils se sont félicités du champ d'opportunités élargi présenté par l'ARAPKE qui estiment-ils sont la traduction en actions concrètes, de la Vision de l'Afrique. A cet égard, ils souhaiteraient voir la mise en place d'un environnement propice à la participation véritable de toutes les parties prenantes aux niveaux national, sous régional et mondial et ont suggéré que l'ARAPKE axe ses efforts essentiellement sur les initiatives régionales en vue d'obtenir une visibilité plus nette de la mise en œuvre.

Les participants se sont également félicités de la synergie qui existe maintenant entre l'Union africaine et la CEA dans le processus de la SMSI et qui a abouti à la mise au point du Plan d'action régional africain. Ils en ont appelé à des projets qui couvrent toutes les régions et prennent en compte les diverses parties prenantes intéressées aux questions de développement de la Société de l'information.

6. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

6.1. Observations

- a. A l'instar des autres continents ou organismes géopolitiques, l'Afrique a lutté pour que ses points de vues soient pris en compte au cours des deux phases du Sommet et ils ont été inclus dans les documents finaux ;
- b. De nombreux partenaires du Continent ont participé au processus du SMSI, les Ministres, par le Comité ministériel, les jeunes, les femmes et les représentants de la société civile par le Groupe de Bamako. Cependant, il est important de noter la participation relativement faible des Ministres africains aux phases finales telles que la Conférence régionale tenue au Ghana et les réunions tenues à Dakar (Sénégal en vue de l'adoption du Plan d'action africain sur la Société de l'information ;

- c. Certains résultats du Sommet tels que l'Accord sur la gouvernance de l'Internet sont certainement loin des attentes des participants surtout africains. Mais la participation de l'Afrique au débat doit se poursuivre au sein du forum sur la gouvernance de l'Internet que le Secrétaire général des Nations unies créera tel que requis par le Sommet. Par ailleurs, le Fonds de solidarité numérique (FSN) créé sur proposition de l'Afrique doit être fortement soutenu. ;
- d. Les décisions des deux phases du SMSI – Genève 2003 et Tunis 2005 contenues dans la déclaration de principes de Genève et le Plan d'action de Genève ainsi que l'Engagement et l'Agenda de Tunis et le Plan d'action régional africain sur l'Economie du savoir (ARAPKE), lance un défi aux partenaires, aux gouvernements ou aux organisations et institutions spécialisées et politiques pour en assurer la mise en œuvre.

6.2. Recommandations

Les recommandations suivantes sont soumises à l'attention du Sommet, pour adoption, sur la base des observations, du mécanisme de mise en oeuvre et des mesures de suivi susmentionnées à prendre au niveaux national, régional et international :

- a. La Commission de l'UA devrait officialiser les réunions des Ministres chargés des TIC et du groupe d'experts pour veiller à la représentativité des Etats membres dans la structure officielle et faire en sorte qu'elles fonctionnent conformément aux dispositions de l'Acte constitutif de l'Union africaine ;
- b. La Commission de l'UA devrait organiser une Conférence des Ministres africains chargés des technologies de l'information et de la communication avec la participation des structures régionales (CER) et des organisations inter-gouvernementales qui s'occupent du développement en vue d'adopter et de discuter des modalités de mise en œuvre des décisions de la SMSI et du Plan d'action régional africain sur l'Economie du Savoir (ARAPKE) ;
- c. La Commission de l'UA et les organisations compétentes devraient mettre au point une base de données détaillées qui permettent à toutes les parties prenantes de participer à la mise en œuvre des activités régionales relatives aux décisions du SMSI ;
- d. La Commission de l'UA et les organisations compétentes devraient répertorier les besoins en renforcement de capacités des Etats membres et mettre au point un programme pertinent à cet effet ;
- e. La Commission de l'UA devrait inviter les Etats membres à mettre en place des mécanismes nationaux pour tous en vue de la mise en oeuvre des décisions du SMSI et de contribuer à la réalisation des

objectifs convenus, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement ;

- f. La Commission de l'UA devrait établir une coopération étroite avec les organisations régionales et internationales ainsi que les Communautés économiques régionales dans le suivi et l'évaluation de la Société de l'information en Afrique ;
- g. La Commission de l'UA devrait inviter tous les Etats membres, les Autorités locales, les organisations internationales à soutenir et à contribuer au Fonds de solidarité numérique (FSN).

2005

Rapport sur les Conclusions du Sommet Mondial sur la Societe de l'Information: Tunis, Phase II (SMSI II)

Union africaine

Union africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3426>

Downloaded from African Union Common Repository